Docusign Envelope ID: 9164FD1B-9906-4CFC-BD96-E06569820B6C

**HOLDING CUISSET PAIRAUD**
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 182 860 euros
Siège social : 2 Chemin des Arestieux
33610 CESTAS

*801 532 086 RCS BORDEAUX*

Ci-après la « Société »

---

**ACTE UNANIME DES ASSOCIES**
**EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2024**

---

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit novembre,
A quinze heures,

- La société **EPIC**, société par actions simplifiée au capital de 722 520 euros dont le siège social se situe au 10 Allée Paul Gauguin 33170 GRADIGNAN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 802 054 999, représentée par Monsieur Vincent CUISSET en sa qualité de Président,

- La société **EPOC**, société par actions simplifiée au capital de 2 619 800 euros dont le siège social se situe au 10 rue Paul Mamert 33800 BORDEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 894 340 280, représentée par Monsieur Charly PAIRAUD en sa qualité de Président,

Agissant en qualité de seules associées de la Société (les "**Associés**"),

Ont pris les décisions suivantes :

1. Prise d'acte de la nécessité de mise à jour de l'article 8 « Répartition des parts sociales » des statuts ;
2. Pouvoirs pour les formalités.

**PREMIERE DECISION**

Les Associés, rappellent que Monsieur Charly PAIRAUD a fait apport des titres détenus au sein du capital de la société HOLDING CUISSET PAIRAUD au profit de la société EPOC le 8 février 2021.

Les Associés prennent acte de ce que les Statuts de la Société auraient dû être mis à jour, à la suite de cette opération, pour ce qui concerne la répartition du capital.

Or, l'article 8 « Répartition des parts sociales » des statuts indique toujours Monsieur Charly PAIRAUD en qualité d'associé en lieu et place de la société EPOC.

Consécutivement, les Associés décident de modifier les statuts, comme suit :

*« Article 7 – Répartition des parts sociales*

*Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :*



DS DS

Docusign Envelope ID: 9164FD1B-9906-4CFC-BD96-E06569820B6C

*- à la Société EPIC, cinq cents parts sociales, ci* *500 parts*

*- à la Société EPOC, cinq cents parts sociales, ci* *500 parts*

*Total égal au nombre de parts composant le capital social :* *1 000 parts. »*

Le reste de l'article est inchangé.

**DEUXIEME DECISION**

Les Associés délèguent tous pouvoirs à tout avocat exerçant au sein du Cabinet d'avocats DELOITTE SOCIETE D'AVOCATS, dont les bureaux se situent 5 Esplanade de la Gare 33110 LE BOUSCAT, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés et répertorié sur le registre des assemblées générales.

*Les Associés reconnaissent et conviennent expressément (i) qu'ils ont signé le présent acte par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme https://docusign.fr/, (ii) que cette signature électronique a la même valeur légale qu'une signature manuscrite, (iii) que le présent acte signé électroniquement constitue l'original des présentes, établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité, (iv) que l'identité de chaque Associé a été valablement établie par l'envoi d'un lien internet à l'adresse email que chaque Associé a également notifié préalablement à la signature des présentes et dont il est le seul détenteur et (v) que le présent acte signé électroniquement constitue une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil et dispose de la même force probante qu'un écrit sur support papier.*

*De convention expresse entre les signataires, les décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal seront réputées l'avoir été le 28 novembre 2024, nonobstant toute signature éventuellement apposée à une date distincte.*

DocuSigned by:
VINCENT CUISSET
8E5DCD822BBE46F...

**EPIC**
*Représentée par Monsieur Vincent CUISSET*

DocuSigned by:
486D4509C21B429...

**EPOC**
*Représentée par Monsieur Charly PAIRAUD*